ARRONDISSEMENT DE LORIENT

MAIRIE DE

LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 13 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12925 DU 11 AVRIL 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET:

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Travaux

- Vu le Code de la Route,

12 Rue Le Coupannec

- Vu la demande faite par EVANO Philippe, 1 rue de Kerjean 56620 CLEGUER,

A partir du 27 avril 2023

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre la pose d'un échafaudage, il importe de condamner le

trottoir à hauteur du 12 rue Le Coupannec et réserver 2 emplacement

pour le stationnement.

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: A partir du jeudi 27 avril et pour une durée de deux jours, le trottoir sera condamné a hauteur du 12 rue Le Coupannec pour permettre la pose d'un échafaudage, de plus deux places de stationnement seront réservée a l'entreprise.

<u>ARTICLE 2</u>: Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Le demandeur veillera à la bonne disposition du périmètre de sécurité ainsi qu'à la signalisation et visibilité du chantier de jour comme de nuit.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTO